

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/06/2024  
Reçu en préfecture le 19/06/2024  
Publié le  
ID : 033-213304850-20240429-DE2024\_04\_13-DE



L'an deux mille vingt-quatre le vingt neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 24 avril 2024

**Nombre de Conseillers**

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	12
<u>Absents excusés</u> :	3
<u>Absents</u> :	4

**Présents** : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, CURELY, DURAND, GRANEREAU, GUÉ, LERUTH, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

**Absents excusés** : MM. DUPONT, FONMARTY, LAGUILLON.  
M. LAGUILLON a donné pouvoir à Mme GUE

**Absent** : MM. ALLAIRE, BUTON, LOREAU, SPERANZINI.

**Secrétaire de séance** : Monsieur MICHEL.

**Délibération n° 2024.04.13**

**Objet** : Annulation de dettes

Madame le Maire indique que la commission de surendettement de la Banque de France a décidé d'effacer les dettes de Mme MAZANA SALLAN Jennifer domiciliée à Sainte-Terre pour des frais de cantine scolaire et de périscolaire d'un montant de 134,47 €.

En conséquence, il y a lieu d'effacer ces dettes.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 134,47 €.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le 29 avril 2024,  
Agnès ALFONSO-CHARIOL.  
Maire de Sainte-Terre.